



# FORCES VIVES – FNDC FRANCE

## Lettre ouverte

A  
la **Coordination nationale du FNDC**  
de la **République de Guinée**

Paris, le 30 Juin 2020

**Objet** : Départ immédiat d'Alpha Condé et purge de l'Assemblée Nationale ainsi que la Cour Constitutionnelle de leurs occupants illégaux

### Chers membres de la Coordination nationale du FNDC

Au préalable, permettez-nous de vous présenter nos vives félicitations pour le combat mené et les divers sacrifices douloureux consentis depuis le mois de Mai 2019, début de notre engagement patriotique commun de libération de la Guinée des griffes du sieur **Alpha Condé** et de ceux de son clan mafieux à ramification internationale. Nous vous restons reconnaissants pour les souffrances et les nombreux obstacles que vous avez dû franchir dans votre opposition à cette néfaste et sanglante dictature décomplexée d'**Alpha Condé** qui se nourrit de multiples crimes, y compris les crimes contre l'humanité et crimes de génocide, sans faire abstraction des crimes économiques et écologiques perpétrés aux quatre coins de la Guinée. A l'actif du **FNDC** et de ses branches extérieures, l'histoire retiendra l'humiliation et l'isolement sans précédent infligés au sieur **Alpha Condé**, à ses soutiens et à ses bras armés dont la destination finale, tôt ou tard, ne peut être que devant la justice nationale ou internationale.

En outre, le pragmatisme et le réalisme voudraient que l'objectif d'un projet soit clairement fixé sans ambiguïté aucune, afin que les moyens adéquats soient déployés pour l'atteindre ; c'est sur ce point précis que nous nous interrogeons et recommandons vivement des solutions dont le traitement conditionnera notre appui à l'unité du **front anti-Alpha Condé** derrière la **Coordination nationale** du **FNDC**. S'il est évident que travailler sans résultat est une perte de temps, on peut en déduire que vouloir le départ d'Alpha Condé sans oser l'exiger publiquement serait une dramatique perte de temps de nature à engendrer une crise de confiance au sein de la grande famille du **FNDC**.

Par ailleurs, il serait fastidieux de vouloir énumérer les multiples sabotages constitutionnels dont s'est rendu coupable le Président **Alpha Condé**, celui-là même à qui incombe l'obligation légale de respecter et de faire respecter cette Constitution. Nul n'ignore que ce Président, au cours de ses deux mandats, s'est rendu coupable de parjures, donc de haute trahison de façon récurrente.

Au vu des violations graves et répétées de la Constitution Guinéenne, du changement illégal de cette même Constitution, des crimes de sang, des crimes contre l'humanité et crimes de génocide, des crimes économiques et écologiques, des enlèvements et séquestrations de citoyens auxquels se sont livrés le sieur **Alpha Condé** et son clan mafieux ; absolument rien de légal ne s'oppose à



## FORCES VIVES – FNDC FRANCE

sa destitution et sa mise à la disposition de la justice guinéenne ou internationale. Nulle disposition constitutionnelle ne garantit l'achèvement d'un mandat présidentiel sans condition, raison pour laquelle les constitutions prévoient l'incrimination de **haute trahison** dont la commission peut mettre fin aux fonctions d'un président, à n'importe quel moment de son mandat. C'est pourquoi le peuple est désorienté chaque fois qu'il entend certains membres du **FNDC** dire qu'il faut attendre la fin du mandat d'**Alpha Condé** pour demander son départ.

Enfin, l'exemple du peuple frère malien devrait faire réfléchir les dirigeants de la **Coordination nationale du FNDC** dans la mesure où ce peuple exige sans concession, le départ pur et simple de son Président dont le mandat ne devrait prendre fin que dans trois ans. Pourtant, monsieur **IBK** n'a pas commis le centième des forfaitures de tout genre dont s'est rendu coupable le sieur **Alpha Condé**, multirécidiviste en matière de violation des lois de la République. On remarquera à cet égard que les deux grandes manifestations organisées les **05** et **19** juin 2020 à **BAMAKO** n'ont occasionné aucun blessé à fortiori des pertes en vies humaines.

**A la lumière de tout ce qui précède, nous recommandons vivement ce qui suit :**

- 1- que le **FNDC** exclut toute négociation, qu'elle soit d'initiative interne ou externe, qui ne porte pas sur le départ immédiat et sans condition d'**Alpha Condé** ;
- 2- que le **FNDC** s'abstienne d'appeler à toute manifestation dont le mot d'ordre n'est pas d'exiger le départ immédiat du sieur **Alpha Condé** et son clan mafieux ;
- 3- que le **FNDC** demande le départ immédiat des occupants illégaux de l'Assemblée Nationale et de la Cour Constitutionnelle frauduleusement sélectionnés et installés, qui ne sont que des simples squatteurs des institutions de la République ;
- 4- que le **FNDC** redouble son offensive diplomatique pour obtenir le refus de visa aux soutiens et bras armés d'**Alpha Condé**, le gel de leurs avoirs à l'étranger, sans faire abstraction des demandes d'ouverture d'enquêtes sur les documents certainement frauduleux qui ont permis la régularisation de leurs femmes et enfants installés en Occident.

Dans cette lutte, le peuple de Guinée a donné tout ce qu'on peut attendre d'une population non armée en lutte pour sa liberté. Il a toujours bravé les multiples répressions sanglantes, pour répondre à vos différents appels à manifester tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Dans la mesure où nos objectifs n'ont pas été pleinement atteints malgré l'adhésion massive des populations, il nous semble impératif que la **Coordination nationale du FNDC** revoie sa stratégie. Tout comme vous, nous déplorons le triste bilan des répressions sanglantes qui ont causés près de 200 morts, de nombreux blessés et de prisonniers politiques ; raison pour laquelle nous pensons que cette stratégie doit être immédiatement abandonnée. Un échec est certes difficile, mais il devient dramatique si on n'en tire aucune leçon.

Dans l'espoir que cette lettre retiendra votre attention, nous vous prions d'agréer nos patriotiques salutations.

Pour les Forces vives-FNDC France

Marie-Madeleine DIOUBATE, Coordinatrice